



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LUTTE PLAN FÉDÉRAL « CITOYENS DU SPORT »



Par nature, la fédération française de lutte a l'ambition et le devoir de fédérer l'ensemble de ses adhérents autour d'un projet permettant de partager des valeurs communes.

Le projet fédéral a pour objectifs :

- ⇒ de promouvoir et de développer la lutte et ses disciplines associées (grappling, sambo, gouden) sur l'ensemble du territoire français ;
- ⇒ de faire rayonner la lutte française (et ses disciplines associées), et donc la France, au niveau international.

Ce projet ne peut se réaliser que s'il est porté par des valeurs et des vertus communes :

- ⇒ valeurs citoyennes et éducatives incontournables et non négociables (civisme, civilité, solidarité) ;
- ⇒ valeurs plus spécifiques à la fédération française de lutte, volonté de ses dirigeants d'ériger en principes la ténacité, l'humilité et la convivialité ;
- ⇒ vertus de la lutte et de ses disciplines associées (respect, contrôle de soi, courage, engagement, santé).

La fédération française de lutte est engagée depuis de nombreuses années, avec le soutien des pouvoirs publics, dans la lutte contre les violences dans le sport. Cela s'est concrétisé, notamment, par :

- ⇒ la création et le déroulement, depuis 2004, d'une formation et d'une certification de « jeune arbitre » à l'intention des 12-17 ans afin que ce public soit sensibilisé à ce rôle pour en mesurer la difficulté mais également l'intérêt ;
- ⇒ la mise en place et la gestion, depuis 2008, d'un appel à projet fédéral « éducation insertion par la lutte » auprès des comités régionaux (action soutenue par le ministère) ;
- ⇒ des campagnes de communication « Notre sport est beau, ensemble respectons le ! » ;
- ⇒ la mise en place d'un groupe de réflexion sur les violences et les incivilités qui s'est traduit par l'adoption d'un certain nombre de mesures désormais appliquées : les serments (du lutteur, de l'arbitre et de l'accompagnant), la commission de discipline d'urgence, la modification du règlement des compétitions, l'actualisation du règlement disciplinaire, ...

L'élaboration d'un plan fédéral « Citoyens du sport » doit nous permettre d'aller plus loin encore en nous interrogeant à nouveau sur Le rôle éducatif et citoyen que doit promouvoir la fédération pour lutter encore plus efficacement contre les incivilités, les violences et les discriminations. Ce plan doit également faciliter l'accès des pratiques de la FFL à un public plus large. La fédération compte remplir pleinement sa mission de service public en adaptant les différentes pratiques, en les utilisant comme moyen éducatif, en professionnalisant l'encadrement des clubs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses licenciés.

PREMIER VOLET : PROMOUVOIR PAR LE SPORT, LES VALEURS CITOYENNES DE LA RÉPUBLIQUE

OBJECTIF 1 : Former les acteurs fédéraux à la citoyenneté

⇒ Sensibiliser et former les acteurs fédéraux (pratiquants des différentes disciplines, entraîneurs, dirigeants et arbitres) à la transmission des valeurs éducatives et citoyennes et à la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations par la pratique et l'enseignement de la lutte et des disciplines associées.

Comment ?

- en réaffirmant que les animateurs et entraîneurs, les dirigeants et les arbitres jouent un rôle essentiel dans la transmission des valeurs éducatives et citoyennes et dans la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations au sein de la FFL ;
- en effectuant, au deuxième semestre 2015, une relecture des textes (brevets fédéraux, arbitrage, ...) et des contenus de formation (état des lieux) ;
- en réformant les textes qui encadrent les formations fédérales (BF1 animateur, BF2 entraîneur, jeune arbitre, arbitre, jeune dirigeant) afin qu'ils intègrent un module de formation lié à ces questions (décision du CA de la FFL du 21 novembre 2015) ;
- en élaborant de nouveaux contenus de formation (qui vont au-delà des aspects techniques) et en prévoyant leur diffusion (documents écrits et vidéos, ...) ;
- en adaptant la formation de formateurs ;
- en mettant en œuvre sur tout le territoire national ces actions de formation dès le début de la saison 2015-2016 (formation BF1 animateur au sein des comités régionaux et des pôles ; formation BF2 entraîneur au sein des centres nationaux de formation ; formations jeune dirigeant, jeune arbitre et arbitre régional au sein des comités régionaux) ;
- en mobilisant l'ensemble des CTS, des professionnels et des bénévoles impliqués dans la formation pour mener à bien ce projet ;
- en communiquant sur ce projet par une campagne d'information auprès des clubs (début 2016) ;
- en installant durablement ces dispositifs de formation.

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les 12 CTS qui ont des missions régionales et les 7 référents techniques dans le cadre de la formation BF1 animateur au sein des comités régionaux ;
- les intervenants (cadres techniques ou fédéraux) dans le cadre de la formation BF1 animateur au sein des 4 pôles ;
- les responsables des 4 centres nationaux de formation BF2 et les intervenants éventuels ;
- les responsables de la formation de jeune arbitre au sein des 21 comités régionaux ;
- les responsables de la formation d'arbitre régional au sein des 21 comités régionaux ;
- les responsables de la formation de jeune dirigeant au sein des 21 comités régionaux ;
- des experts, non spécialistes de lutte, spécialistes des questions de citoyenneté, de lutte contre les discriminations (universitaire, éducateur, ...).

OBJECTIF 2 : Communiquer pour valoriser, sensibiliser et mobiliser

Comment ?

- en créant une rubrique « Citoyens du sport » sur le site officiel de la FFL ;
- en valorisant régulièrement sur le site fédéral un des acteurs pour son rôle ou son action dans la transmission des valeurs éducatives et citoyennes et dans la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations au sein de la FFL ;
- en définissant l'ensemble des valeurs et des vertus portées par la FFL sur le bulletin de prise de licence et en exigeant la signature du demandeur (je m'engage ...) ;
- en inscrivant les valeurs portées par la FFL et les vertus de la lutte sur la licence FFL 2016/2017 ;
- en inscrivant les valeurs / vertus portées par la FFL sur les supports de communication (affiches, flyers, ...) de la campagne de rentrée sportive 2016/2017 ;
- en demandant d'afficher les valeurs portées par la FFL sur le site/blog/réseau social du club en tant que condition minimale pour obtenir un label FFL (labellisation des clubs) ;
- en envisageant une campagne de communication et de promotion spécifique qui associe les champions de nos disciplines.

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- le service communication de la FFL.
- MAFEDE (prestataire informatique)

OBJECTIF 3 : Connaître les comportements contraires aux valeurs du sport

- ⇒ Recenser les comportements contraires aux valeurs portées par la FFL pour mettre en place des actions mieux ciblées.

Comment ?

- en poursuivant les travaux du groupe de travail « valeurs / vertus » de la FFL (validation par le CA FFL du 6 juin 2015) ;
- en effectuant une relecture des textes (Guide du délégué fédéral, Règlement intérieur FFL, Règlement disciplinaire, chartes) pour mieux les adapter aux objectifs de lutte contre toutes les formes de discriminations (décembre 2015) ;
- en mettant en place un groupe de pilotage (élus, techniciens, arbitres) chargé de créer un outil (observatoire) permettant de recenser les comportements contraires aux valeurs définies (décembre 2015) ;
- en expérimentant l'outil créé : outil informatique (module intranet, application smartphone), pour évaluer et mettre en place définitivement le dispositif (premier semestre 2016) ;
- en choisissant et en formant les personnes habilitées à utiliser l'outil (premier semestre 2016) ;
- en communiquant sur ce projet grâce à une campagne d'information auprès des clubs et des comités régionaux (sur les valeurs et sur l'existence et l'utilisation de l'outil) (rentrée sportive 2016-2017) ;
- en analysant les résultats obtenus afin d'améliorer l'outil et proposer éventuellement les premières actions (dernier trimestre 2016).

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les CTS et référents techniques en fonction ;
- les entraîneurs des pôles et des collectifs nationaux ;
- certains dirigeants des clubs, des comités départementaux et des comités régionaux ;
- les arbitres habilités.

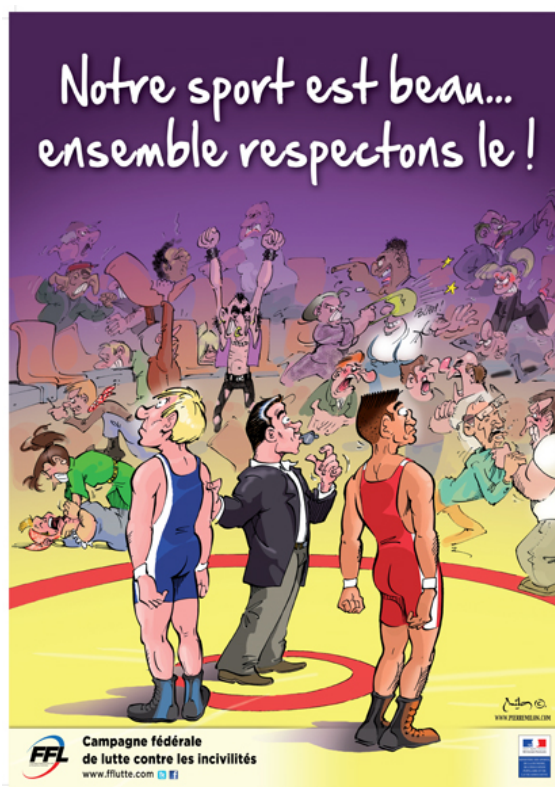
OBJECTIF 4 : Outiller les acteurs du sport fédéral

Comment ?

- En relayant les outils d'information et de sensibilisation du ministère et du pôle ressources SEMC auprès des acteurs (cadres techniques, référents techniques, dirigeants, arbitres, entraîneurs) ;
- En mettant en relation les comités régionaux/départementaux avec les référents SEMC des DRJSCS et DDCS (PP) ;
- En créant et en animant un réseau de référents fédéraux sur les questions de citoyenneté et de lutte contre les violences et les discriminations.

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les CTS et référents techniques en fonction ;
- les présidents des comités régionaux ;
- les responsables des commissions régionales d'arbitrage.



Campagne fédérale de lutte contre les incivilités 2010

DEUXIEME VOLET : PERMETTRE L'ACCESSION A UNE PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIERE ET ENCADRÉE FAVORISANT L'ÉDUCATION, L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ SOCIALE

OBJECTIF 1 : Mieux connaître la pratique sportive des différents publics

Comment ?

- en recensant la pratique sur le territoire (nombre, âge, sexe) ;
- en évaluant précisément la pratique actuelle et le potentiel de développement au sein des QPV et des ZRR ;
- en recensant la répartition des licenciés par discipline ;
- en recensant le nombre de clubs et le maillage territorial ;
- en utilisant comme outil de recensement le rapport d'activité des comités régionaux et des clubs (intranet FFL).
- En recensant le taux de pénétration par catégorie d'âge

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les conseillers techniques et les dirigeants chargés des territoires et de la vie fédérale.

OBJECTIF 2 : Promouvoir une offre de pratiques diversifiées favorisant l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle

Comment ?

- ✓ **En créant le dispositif « Club citoyen FFL », la FFL a la volonté de développer un réseau de nouveaux clubs qui visent à :**
 - créer du lien social, favoriser la mixité, prioritairement au sein des QPV et des ZRR ;
 - transmettre les valeurs portées par la FFL, les vertus de la pratique de la lutte étant au centre de l'enseignement et de la formation ;
 - professionnaliser l'encadrement en mobilisant les dispositifs d'aide à l'emploi spécifiques QPV et ZRR et associer des volontaires du service civique ;
 - développer de nouvelles offres de pratiques diversifiées pour les jeunes (12-25 ans en particulier, mais pas que...), filles et garçons issus des territoires urbain ou rural carencés en priorité :
 - Les différentes disciplines de la FFL et ses différents styles : lutte (lutte gréco-romaine, lutte libre, lutte féminine), sambo (sambo sportif, sambo combat), grappling (gi, no gi et fight), gouren ;
 - Les différentes formes de pratique et les différents règlements adaptés : lutte 3-6 ans, lutte jeunes, lutte olympique, lutte adaptée, lutte scolaire, lutte universitaire, beach-wrestling, wrestling-circuit (pratique de loisir et de santé), une pratique compétitive, une pratique technique (les maîtrises en lutte, les grades en grappling, les ceintures en sambo, les rannigs en gouren).

- réunir rapidement dans chaque nouveau club 100 licenciés minimum ;
 - s'appuyer sur un modèle économique viable à moyen terme ;
 - se servir de ce modèle pour accompagner les clubs déjà existants.
- ✓ **En proposant de nouvelles pratiques pour s'adapter à de nouvelles demandes, générer de nouvelles ressources et favoriser la professionnalisation :**
- le « wrestling-circuit », pratique fédérale de loisir santé (adultes non intéressés par une pratique traditionnelle, femmes) créée en 2015 en partenariat avec « Planet Fitness-Les Mills Euromed » ;
 - le « grappling fight » pour encadrer les ados et les jeunes adultes qui veulent pratiquer une activité moderne combinant les différentes formes de combat (préhension, percussion, soumission).

Où ?

- territoires urbain (QPV en priorité) et rural (ZRR en priorité) carencés ;
- territoire qui réunit les conditions favorables en termes de population, d'installations, d'équipements, permettant de mobiliser les dispositifs d'aides état/collectivités disponibles ;
- lieu où s'exprime une volonté locale avec un véritable engagement politique ;
- à proximité de structures fédérales existantes.

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les 12 CTS qui ont des missions régionales et les 7 référents techniques pour avis sur le lieu d'implantation de la nouvelle structure et les conditions de mise en œuvre et pour l'accompagnement technique et pédagogique ;
- les présidents des comités régionaux en tant que responsable politique de la mise en œuvre du projet sur son territoire.

OBJECTIF 3 : Veiller à une véritable continuité éducative et sportive

Comment ?

- en actualisant les conventions FFL/USEP, FFL/UNSS, FFL/FFSU, FFL/FFSA, FFL/ANCV ;
- en accompagnant les comités départementaux dans l'élaboration d'une convention avec l'USEP et la DSDEN du département (création d'un réseau, élaboration d'un guide) ;
- en envisageant de nouveaux partenariats : ministère de la justice (protection judiciaire de la jeunesse, établissements pénitentiaires).

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les membres des différentes commissions mixtes ;
- les présidents des comités départementaux et les CTS concernés.

OBJECTIF 4 : Favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier

Comment ?

- En favorisant l'engagement volontaire en utilisant l'agrément fédéral service civique (60 volontaires du service civique en 2015 et en 2016) ;
- En relayant les dispositifs de soutien à l'emploi (emploi CNDS, emploi d'avenir, ...) et en incitant les comités régionaux à la professionnalisation (cf. « club citoyen FFL ») ;
- En finalisant le projet fédéral de jeune dirigeant ;
- En diffusant des outils liés à ces questions (actualisation du guide fédéral du club par exemple).

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- le groupe de travail fédéral chargé du dispositif « jeune dirigeant » ;
- le personnel salarié de la FFL chargé de la coordination des emplois et de la professionnalisation ;
- les présidents des comités régionaux et les CTS concernés.

OBJECTIF 5 : Faire des évènements sportifs un levier au service des territoires et de la population

Les grands évènements sportifs de lutte ou de ses disciplines associées à venir :

- championnat d'Europe seniors de sambo en avril 2016 à Toulouse ;
- championnat du Monde junior de lutte du 29 août au 3 septembre 2016 à Mâcon ;
- championnat du Monde de lutte senior du 21 au 26 août 2017 à Paris.

Comment ?

- en créant une commission « animation » au sein des comités d'organisation pour imaginer et mettre en œuvre des actions visant à mobiliser autour de ces évènements ;
- en mobilisant les jeunes en particulier (politique tarifaire adaptée, concours, ...) ;
- en associant aux évènements qui se déroulent fin août (Mâcon 2016 et Paris 2017) un certain nombre d'actions nationales traditionnelles (le stage national de formation de cadres, le camp d'été des jeunes, la formation fédérale service civique, la formation des enseignants de wrestling-circuit, ...) en les regroupant sur le lieu de l'évènement la semaine qui précède le début de l'évènement ;
- en permettant aux comités régionaux de bénéficier d'un héritage de l'évènement : matériel (tapis, ...), outils de communication, ...

Les personnes mobilisées pour mettre en œuvre les actions :

- les membres des commissions « animation » ;
- les présidents des comités régionaux et les CTS.

	OBJECTIFS	ACTIONS
PREMIER VOLET PROMOUVOIR PAR LE SPORT, LES VALEURS CITOYENNES DE LA REPUBLIQUE	Former les acteurs fédéraux à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - réaffirmation que les animateurs et entraîneurs, les dirigeants et les arbitres jouent un rôle essentiel dans la transmission des valeurs éducatives et citoyennes et dans la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations au sein de la FFL ; - relecture puis réforme des textes qui encadrent les formations fédérales et qui fixent les contenus de formation afin qu'ils intègrent un module de formation lié à ces questions ; - élaboration de nouveaux contenus de formation ; - adaptation de la formation de formateurs et mise en œuvre des actions de formation ; - mobilisation de l'ensemble des CTS, des professionnels et des bénévoles impliqués dans la formation ; - communication sur ce projet par une campagne d'information auprès des clubs ; - installation durable des dispositifs de formation.
	Communiquer pour valoriser, sensibiliser et mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - création d'une rubrique « Citoyens du sport » sur le site officiel de la FFL ; - valorisation régulière sur le site fédéral d'un des acteurs pour son rôle ou son action dans la transmission des valeurs éducatives et citoyennes et dans la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations au sein de la FFL ; - définition de l'ensemble des valeurs et des vertus portées par la FFL sur le bulletin de prise de licence et sur la licence ; - inscription des valeurs / vertus portées par la FFL sur les supports de communication de la campagne de rentrée sportive ; - Affichage des valeurs portées par la FFL sur le site/blog/réseau social du club en tant que condition minimale pour obtenir un label FFL ; - campagne de communication et de promotion spécifique qui associe les champions de nos disciplines.
	Connaître les comportements contraires aux valeurs du sport	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite des travaux du groupe de travail « valeurs / vertus » de la FFL ; - relecture des textes pour mieux les adapter aux objectifs de lutte contre toutes les formes de discriminations ; - mise en place du groupe de pilotage chargé de créer un outil (observatoire) permettant de recenser les comportements contraires aux valeurs définies puis expérimentation de l'outil créé ; - formation des personnes habilitées à utiliser l'outil ; - communication sur ce projet grâce à une campagne d'information auprès des clubs et des comités régionaux ; - analyse des résultats obtenus.
	Outils des acteurs du sport fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - relai des outils d'information et de sensibilisation du ministère et du pôle ressources SEMC auprès des acteurs ; - mise en relation les comités régionaux/départementaux avec les référents SEMC des DRJSCS et DDCS(PP) ; - création d'un réseau de référents fédéraux sur les questions de citoyenneté et de lutte contre les violences et les discriminations.

	OBJECTIFS	ACTIONS
DEUXIEME VOLET PERMETTRE L'ACCESSION A UNE PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIERE ET ENCADRÉE FAVORISANT L'ÉDUCATION, L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ SOCIALE	Mieux connaître la pratique sportive des différents publics	<ul style="list-style-type: none"> - recensement de la pratique sur le territoire ; - évaluation précise de la pratique actuelle et du potentiel de développement au sein des QPV et des ZRR ; - recensement du nombre de clubs et le maillage territorial ; - utilisation du rapport d'activité des comités régionaux et des clubs ; - recensement du taux de pénétration par catégorie d'âge
	Promouvoir une offre de pratiques diversifiées favorisant l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - création du dispositif « Club citoyen FFL » au sein des QPV et ZRR pour : créer du lien social, transmettre des valeurs, professionnaliser, développer les pratiques, créer un modèle économique viable, servir de modèle ; - proposition de nouvelles pratiques pour s'adapter à de nouvelles demandes, générer de nouvelles ressources et favoriser la professionnalisation : le « wrestling-circuit » (loisir, santé) et le « grappling fight » (forme nouvelle de combat qui associe préhension, percussion, soumission).
	Veiller à une véritable continuité éducative et sportive	<ul style="list-style-type: none"> - actualisation des conventions FFL/USEP, FFL/UNSS, FFL/FFSU, FFL/FFSA ; FFL/ANCV ; - accompagnement des comités départementaux dans l'élaboration d'une convention avec l'USEP et la DSDEN du département (création d'un réseau, élaboration d'un guide) ; - nouveaux partenariats : ministère de la justice (protection judiciaire de la jeunesse, établissements pénitentiaires).
	Favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier	<ul style="list-style-type: none"> - promotion de l'engagement volontaire en utilisant l'agrément fédéral service civique ; - promotion des dispositifs de soutien à l'emploi (emploi CNDS, emploi d'avenir, ...) ; - finalisation du projet fédéral de jeune dirigeant ; - diffusion des outils liés à ces questions.
	Faire des événements sportifs un levier au service des territoires et de la population	<ul style="list-style-type: none"> - création d'une commission « animation » au sein des comités d'organisation pour imaginer et mettre en œuvre des actions visant à mobiliser autour de ces événements ; - mobilisation des jeunes en particulier (politique tarifaire adaptée, concours, ...) ; - mise en œuvre, autour des événements, d'actions nationales traditionnelles (stage national de formation de cadres, camp d'été des jeunes, formation fédérale service civique, formation des enseignants de wrestling-circuit, ...) en les regroupant sur le lieu de l'évènement la semaine qui précède le début de l'évènement ; - volonté de permettre aux comités régionaux de bénéficier d'un héritage de l'évènement : matériel (tapis, ...), outils de communication, ...